

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 juillet 2015

---

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 18

présenté par  
Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

-----

**ARTICLE 19**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi fait de l'assignation à résidence la règle et la rétention administrative. Ainsi, les étrangers en situation irrégulière peuvent se déplacer à leur guise, mettant les forces de l'ordre en difficulté lors de l'éloignement de l'étranger en situation irrégulière. Le nombre de déboutés qui se maintiennent sur le territoire continuera d'augmenter.